

# CONTENU DE LA CHARTE DU PARC

La Charte du Parc comprend trois parties : le RAPPORT, le PLAN et les ANNEXES

Le **RAPPORT** de Charte comprend le texte d'orientations proposées pour la période 2007 - 2019. Afin qu'il soit à la fois un document stratégique et un outil opérationnel qui oriente sa mise en œuvre, le rapport comprend deux parties :

- un **rapport d'orientations stratégiques** qui fixe les grandes orientations de la Charte. Il comprend notamment la présentation du projet de territoire pour le massif. Il se lit en parallèle du **Plan stratégique du Parc**.
- un **rapport d'orientations opérationnelles** qui décline les orientations du projet de territoire en mesures et sous-mesures opérationnelles. Il constituera le socle des programmes d'actions pluriannuels qui seront engagés par le Parc et ses partenaires et formalisés à travers les Contrats de Parc successifs

Le **PLAN** du Parc comprend des documents précisant par des cartographies et des textes complémentaires les orientations, mesures et sous-mesures du rapport de la Charte. Il comprend trois types de documents :

- le **Schéma d'Aménagement et de Développement Durable (S.A.D.D) du Cœur des Bauges** qui orientera spécifiquement les documents d'urbanisme des 14 communes du canton du Châtelard ainsi que les politiques de développement et d'aménagement qui y seront conduites. Il s'agit d'un document d'orientations générales qui précisent le sens du développement local souhaité
- des **Plans des espaces naturels du Parc** pour chaque piémont du massif des Bauges, qui sont des esquisses de la « trame nature » des SCOT qui concernent ou concerneront ces communes ainsi que les permis des futurs S.A.D.D qui seraient élaborés localement par les collectivités compétentes
- des **Spécifications particulières des carrières du territoire du Parc** qui vise à encadrer l'activité d'extraction de matériaux pendant la durée de validité de la Charte

Les **ANNEXES** qui comprennent différents documents nécessaires à la compréhension des orientations de la Charte et à sa mise en œuvre :

- la **démarche de concertation** qui a été mise en place tout au long du processus de révision
- le **projet de nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Parc** au regard des enjeux du territoire, du nouveau positionnement du Syndicat Mixte et des missions qui lui sont conférées par la Charte
- la **convention « passerelle » entre le Syndicat Mixte du Parc et les démarches de territoire le chevauchant** (CDRA, Pays, CTS, ...)
- le projet de **convention d'application de la Charte avec l'Etat**
- le **rapport d'études d'évaluation de la première charte du Parc** sur la période 1996 – 2006.

*Le diagnostic de territoire sous la forme d'un atlas cartographique a été adressé à tous les partenaires dans le cadre de l'élaboration de cette nouvelle Charte.*